



Ce document a été numérisé par le CRDP
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets
d'Examens de l'enseignement
professionnel

CORRIGÉ

ANNEXE 1.1

5 POINTS

Travail à faire :

Pour chaque situation, indiquez si le recours au CDD est autorisé (répondez par oui ou par non) et justifiez votre réponse.

0.5 point ou 0 par ligne

Total 2.5 points

Situations	Recours autorisé	Justification
Embauche d'un boucher à titre définitif.	NON	Le CDD est conclu que pour une tâche précise et temporaire.
Recrutement d'un charcutier pour faire face à une forte demande en fin d'année.	OUI	Surcroît d'activité.
Un boucher a été recruté en CDI, son arrivée est prévue dans un mois, pendant cette période il faut prévoir un autre boucher.	OUI	Remplacement possible dans l'attente de l'entrée en service d'un salarié recruté sous CDI.
Embauche d'un traiteur pour une durée de deux ans.	NON	Durée maximale 18 mois.
Remplacement d'une vendeuse en congé maternité et susceptible de demander un congé parental.	OUI	Remplacement d'un salarié absent pour raison médicale.

1) Pour quelle raison le contrat à durée déterminée est-il qualifié de précaire ?

Car il est conclu pour une durée déterminée sans sécurité de réemploi au terme du contrat.

Total 0.5 point

2) Au terme d'un CDD, que perçoivent les salariés concernés ?

Une indemnité de fin de contrat ou de précarité et l'indemnité de congés payés si le salarié n'a pas pris ses congés.

2 X 0,5 pt Total 1 point

3) Un salarié a déjà effectué un CDD de 18 mois, son employeur souhaite le conserver, que doit-il faire ? Justifiez votre réponse.

L'embaucher en CDI si la durée maximale du CDD est de 18 mois, renouvellement compris.

2 X 0.5 pt Total 1 point

Travail à faire :

1) Citez les institutions représentatives du personnel qui sont élues dans l'entreprise.

- Les délégués du personnel
- Le Comité d'entreprise.

2 X 0.25 pt Total 0.5 point

2) Citez les institutions représentatives du personnel qui sont désignées dans l'entreprise.

- Le CHSCT
- Les délégués syndicaux

2 X 0.25 pt Total 0.5 point

3) L'an prochain, dans « La Boutique des Gourmets » devra-t-on procéder à des élections de représentants du personnel ? Si oui, lesquelles et pourquoi ?

Oui, il faudra procéder à l'élection des délégués du personnel car l'effectif sera supérieur à 11 salariés.

2 X 0.25 pt Total 0.5 point

4) Après ces élections, dans « La Boutique des Gourmets », quel sera le nombre d'élus ? Justifiez votre réponse.

Seront élus, un délégué titulaire et un suppléant car l'entreprise compte moins de 25 salariés.

2 X 0.25 pt Total 0.5 point

5) Qui a l'obligation d'organiser les élections des représentants du personnel ?

L'employeur.

0.5 point

6) Expliquez ce qu'est le « crédit d'heures », à quoi sert-il ?

Heures de décharge prisent sur le temps de travail qui permettent aux représentants du personnel d'accomplir leur mission.

0.5 point

7) Les représentants du personnel sont « des salariés protégés ». Expliquez ce que signifie le terme « protégés ».

Les représentants du personnel bénéficient d'une protection particulière. L'employeur doit obtenir l'autorisation de l'inspection du travail pour procéder à leur licenciement.

1 point

B.P. CHARCUTIER TRAITEUR	Code : 09 - 1688	Session 2012	CORRIGÉ
Épreuve E4 : Environnement économique, juridique et social	Durée : 2 H	Coefficient : 1	2 / 4

Vol

- 1) Précisez si les conséquences du vol sont prises en charge (garanties applicables) en indiquant les paragraphes du contrat. **1 point**

Le vol est prévu dans les dispositions générales (marchandises – paragraphe 4-1-A – et les fonds dans le tiroir-caisse fermé à clé –paragraphe 4-3-A1). La garantie « vol » a été souscrite (cf. dispositions particulières).

La porte en verre est exclue de la garantie « vol » (paragraphe 3-4) mais prise en charge par la garantie « bris de glaces ».

- 2) Quel sera le montant de l'indemnisation pour le vol ? **2 points**

Vol : $(1500+500)=2000-10\%$ de franchise = 200 € inférieur au minimum de franchise donc 450€ = $2000-450=1550$ €

**Porte en verre : $2000-150=1850$ €
 $1550 + 1850 = 3400$ €**

- 3) Si la recette avait été volée au domicile de Monsieur Bertrand, à quelles conditions serait-elle garantie ?

Art. 4.3-A3 des dispositions générales :

0.5 points

Elle est assurée à une trois conditions :

- **résidence principale chez le même assureur**
- **vol pendant les heures de fermeture**
- **effraction des locaux d'habitation et meuble fermé à clé ou coffre-fort.**

Chute du client

- 4) Pourquoi la responsabilité civile de Monsieur Bertrand est engagée ? **1 point**

Il y a une faute, un dommage (préjudice) et un lien de causalité entre la faute et le dommage ou Le sol glissant a provoqué la chute du client qui a subi un dommage

- 5) Dans quels cas peut-on être exonéré de sa responsabilité civile ? **1 point**

Faute de la victime, faute d'un tiers, cas de force majeure

- 6) Monsieur Bertrand est-il assuré pour ce sinistre ? Précisez l'article du contrat **1 point**

Il s'agit de la garantie « responsabilité civile professionnelle » qui garantit selon l'article II-3-A les dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui à l'occasion de l'activité professionnelle

B.P. CHARCUTIER TRAITEUR	Code : 09 - 1688	Session 2012	CORRIGÉ
Épreuve E4 : Environnement économique, juridique et social	Durée : 2 H	Coefficient : 1	3 / 4

Travail à faire :

- 1) Repérez les différentes périodes marquantes de l'évolution de la consommation de produits carnés en France, du graphique 1.

Nous distinguons deux phases bien distinctes :

- une **augmentation importante de 1970 jusqu'à 1998/1999**, de consommation de produits carnés.
- une **période de stagnation à partir du début des années 2000**, jusqu'à aujourd'hui.

2 X 0,5 pt Total 1 point

- 2) Qu'est-ce que le pouvoir d'achat des ménages ?

Accepter toute réponse logique

Le pouvoir d'achat est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec les ressources dont disposent les ménages.

1 point

- 3) Quelle est la conséquence d'une augmentation du prix de la viande sur le pouvoir d'achat des ménages ?

Une baisse du pouvoir d'achat des ménages.

0.5 point

- 4) Que signifie l'évolution du graphique 2 (Part consacrée à l'alimentation dans le budget des ménages) ? Expliquez de façon chiffrée.

Nous constatons que la part consacrée à l'alimentation dans le budget des ménages **tend à diminuer de façon importante depuis 40 ans.**

Nous passons d'environ **21% en 1970 à environ 13,5% en 2009.**

2 X 0,5 pt Total 1 point

- 5) Donnez les raisons qui, selon la revue FranceAgriMer, expliquent l'évolution de la courbe du graphique 2.

- **Diminution des volumes achetés ;**
- **Changement qualitatif (les consommateurs ont privilégié des produits équivalents moins onéreux).**

2 X 0,5 pt Total 1 point

B.P. CHARCUTIER TRAITEUR	Code : 09 - 1688	Session 2012	CORRIGÉ
Épreuve E4 : Environnement économique, juridique et social	Durée : 2 H	Coefficient : 1	4 /4